



Appel à soumission - Guide de fonctionnement

[Période juillet 2020 – juillet 2021]

A l'attention des collectivités territoriales

Avec le soutien de :



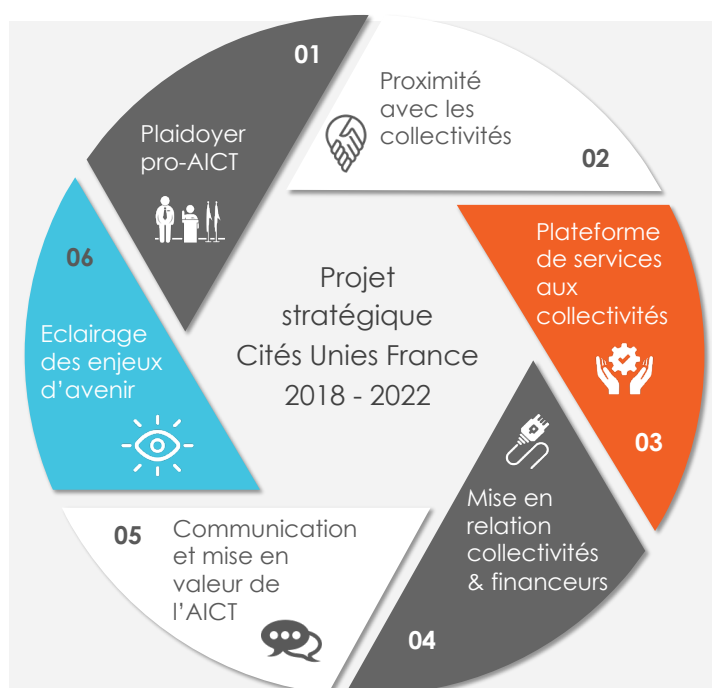
1. Contexte

1.1 Présentation de CUF et de son projet stratégique 2018-2022

Cités Unies France (CUF) renforce son rôle de tête de réseau des collectivités engagées dans l'action internationale. D'une part en exerçant de manière plus puissante son action de plaidoyer auprès des autorités françaises, des bailleurs de fonds français et internationaux et des grandes organisations internationales onusiennes, au sein et avec CGLU et Platforma. D'autre part, en faisant vivre le réseau d'adhérents et de partenaires, en les associant largement à l'élaboration de ce plaidoyer. Ainsi, dans le cadre de son plan stratégique 2018-2022, Cités Unies France rénove en profondeur son organisation et ses modes de faire afin de :

- Renforcer la proximité avec ses adhérents et partenaires,
- Développer les services qui donnent du sens à leur engagement au sein ou auprès de CUF.

Ceci se traduit par six priorités stratégiques pour la période 2018 – 2022 (voir annexe) :



1. Développer un plaidoyer puissant qui légitime et facilite l'action internationale des collectivités
2. Renforcer la proximité de CUF avec l'ensemble des collectivités territoriales françaises
3. Développer une plateforme de services à l'intention des collectivités territoriales
4. Jouer un rôle actif dans la mise en relation entre les collectivités, les experts et les financeurs
5. Moderniser la communication et les modes d'interaction entre CUF et ses adhérents
6. Jouer un rôle d'éclaireur de tendance / défrichage de nouveaux champs d'action

1.2 Constats/ enjeux

En 2017, Cités Unies France a réalisé une étude auprès des collectivités territoriales et de ses partenaires, à travers un questionnaire et des entretiens, afin de mieux comprendre leurs contraintes et attentes en matière d'appui à la mise en œuvre de leur action internationale (AICT).

Dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources budgétaires, les attentes exprimées par les collectivités concernent en particulier la facilitation de l'accès aux financements, mais aussi l'appui à l'élaboration, à la redéfinition ou à l'évolution de leurs stratégies d'actions à l'international pour qu'elles intègrent par exemple des enjeux de compétitivité ou d'attractivité. Ceci suppose à la fois la mobilisation de sources nouvelles de financement, mais aussi d'expertises pour orienter les priorités en matière d'action internationale.

Deux axes sont donc à soutenir auprès des collectivités :

➤ **Élaboration d'une stratégie à l'international**

Certaines collectivités engagées ou souhaitant développer leur action à l'international recherchent un appui/ accompagnement dans la définition et l'élaboration d'une stratégie à l'international. Cette stratégie devra obligatoirement comprendre un volet coopération.

➤ **Montage de projet**

Certaines collectivités territoriales expriment la difficulté d'accéder aux financements de l'AFD (FI-COL), DAECT (AAP annuels ou triennaux), UE... pour réaliser leurs projets de coopération internationale.

2. Présentation du dispositif d'appui aux CT

En réponse à ces attentes et au contexte, CUF a développé un nouveau dispositif d'appui aux collectivités, afin d'apporter à ses membres les ressources nécessaires pour leur permettre de pérenniser, amplifier et légitimer leur engagement dans l'action internationale.

Ce dispositif est donc un appui technique pour les aider :

- A élaborer leur stratégie à l'international ;
- A monter des projets

Cet appui se traduira par la mobilisation et la mise à disposition d'expertises auprès des collectivités. Il s'agit donc de renforcer la qualité des démarches et projets des collectivités liés à l'international par un soutien à l'ingénierie. **Il ne s'agit en aucun cas d'un fonds de financement de projet.**

- **2.1 : Objectifs :**

- Permettre aux collectivités territoriales de monter leurs projets et de les déposer dans le cadre des appels à projets ;
- Développer leurs capacités d'intervention ;
- Renforcer leurs compétences en matière d'identification et de montage de projets de coopération internationale.

- **2.2. Budget et plan de financement**

Ce fonds est doté de 100 000 euros pour la période suivante : du 1^{er} juillet 2020 et 1^{er} juillet 2021.

Il n'y a pas de montant plancher pour les prestations, mais il ne pourra excéder 15.000 euros. Ce montant sera versé par CUF directement à la structure d'appui.

Dans le cas où, à la demande de la collectivité, la prestation dépasserait le budget unitaire maximum, il appartiendra à cette dernière de supporter le coût des dépassements.

Pour les collectivités adhérentes à CUF, la répartition du financement de l'appui est la suivante :

- Financement par le Fonds : 80% du coût total de la prestation.
- Contribution de la collectivité territoriale : 20% du coût total de la prestation en numéraire uniquement (pas de valorisation possible).

Pour les collectivités non adhérentes, la répartition est la suivante :

- Financement par le Fonds : 50% du coût total de la prestation.
- Contribution de la collectivité territoriale : 50% du coût total de la prestation en numéraire uniquement (pas de valorisation possible).

3. Critères d'éligibilité

3.1 Éligibilité du demandeur

Seules les collectivités territoriales sont éligibles au dispositif.

3.2 Critères d'éligibilité des propositions

Le fonds offre aux collectivités 2 types d'appui :

➤ Appui à l'élaboration d'une stratégie à l'international

- Appui à la réalisation d'un diagnostic territorial : conditions de mise en œuvre d'une action à l'internationale, identification des priorités...
- Cette stratégie à l'international devra comprendre obligatoirement un volet coopération.

➤ Appui au montage de projet

L'appui devra porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- La structuration/ gestion du projet (exemples)
 - Structuration intrinsèque du projet (étapes, moyens mobilisés, modalités d'action ...)
 - Études de faisabilité pour les projets d'investissements (notamment dans le cadre de la FICOL ...)
 - Apport de capitalisation sur l'action d'autres collectivités dans le pays / sur le secteur
 - Vérification de la bonne adéquation entre les objectifs du projet et la capacité de la collectivité
 - Intégration de composantes de renforcement de capacité de la collectivité partenaire (durabilité du projet)
 - Identification des indicateurs de résultats
 - Définition des moyens de suivi et d'évaluation du projet
 - Cadrage ou réalisation d'études exploratoires et / ou de faisabilité
- Le montage partenarial

- Recherche d'autres collectivités pouvant s'associer au projet (en lien avec CUF qui pourra appuyer)
 - Recherche d'acteurs du territoire à mobiliser (hôpitaux, associations, établissements publics, entreprises, etc.)
 - Organisation de rencontres avec d'autres collectivités œuvrant déjà dans le pays / sur le secteur
 - Identification de partenaires dans le pays (collectivités, ONG, établissements publics, etc.) à mobiliser
- Le montage financier
 - Appui à l'élaboration du budget (chiffrage des coûts, y compris les dépenses non financées par les subventions)
 - Recherche de partenaires financiers (bouclage du financement)
 - Maquette financière (budget prévisionnel) et vérification de la soutenabilité pour la collectivité

Les types d'actions non éligibles :

- Les projets eux-mêmes.
- Les évaluations.

4. Comment postuler ?

4.1 Date limite d'envoi du formulaire

Les collectivités territoriales ont, pour le 4^{ème} appel, jusqu'au [septembre/octobre 2020 – date à préciser dans les semaines qui viennent] pour déposer leur formulaire de demande.

4.2 Présentation de la demande et procédure à suivre

Le formulaire de demande est annexé au présent appel. Le dépôt du formulaire se fera sous format électronique.

Les collectivités territoriales ne pourront déposer qu'une seule demande par appel.

Les dossiers sont à adresser par courrier électronique à Cités Unies France à l'adresse mail suivante :

v.rouquette@cites-unies-france.org

l.bloseur@cites-unies-france.org

La réception du formulaire donne lieu à l'envoi d'un accusé de réception.

5. Processus de sélection

Le comité de pilotage est composé de l'AFD et de Cités Unies France. Après avoir effectué une pré-instruction des demandes, Cités Unies France présentera l'ensemble des dossiers au comité de pilotage.

Ce dernier se réunira pour examiner les dossiers et sélectionner les propositions. A cette occasion, Cités Unies France mobilisera des élus membres de son réseau.

Dans les jours qui suivent cette réunion, les collectivités françaises sont avisées des décisions du comité de pilotage par mail de Cités Unies France.

6. Mise en œuvre du dispositif

Cités Unies France mettra à disposition des collectivités lauréates une expertise technique externe. Cette expertise technique externe sera assurée par des prestataires (bureaux d'études, consultants, associations...), sélectionnés par le comité de pilotage suite à un appel d'offres, et avec lesquels CUF signera un contrat de prestation de service. CUF gère les relations avec les prestataires et assure toute la gestion administrative et financière des prestations.

CUF transmettra un devis à la collectivité lauréate, correspondant à 20% du coût total de la prestation si la collectivité est adhérente, 50% si elle ne l'est pas. Dès réception du bon de commande de la part de la collectivité, la prestation du consultant pourra débuter. CUF adressera alors une facture à la collectivité, dont elle devra s'acquitter.

Les demandes d'appui concernant la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un projet déposé auprès de la FICOL sont éligibles, mais la prise en charge par le dispositif des coûts inhérents sera déduite, par l'AFD, de sa subvention, si le projet est retenu.

7. Calendrier indicatif

Pour le 4^e appel à soumission :

- Lancement de l'appel : *septembre / octobre 2020*
- Date limite de retour : *5 semaines plus tard*
- Réunion d'attribution par le comité de pilotage : *3 semaines plus tard*
- Envoi des devis : dès la sélection des dossiers
- Début des prestations : dès la réception des bons de commande

Les contacts à CUF :

- Virginie ROUQUETTE : 01 53 41 81 96/ v.rouquette@cites-unies-france.org
- Laura BLOSEUR: 01 53 41 81 90/ l.bloseur@cites-unies-france.org

ACRONYMES

CUF Cités Unies France

AFD Agence Française de Développement

DAECT Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales

RRMA Réseaux Régionaux Multi-Acteurs

FICOL Facilité de financement des collectivités territoriales françaises

UE Union Européenne